



GYMNASTE CLUB MANDELIEU LA NAPOULE

REPRISE DE L'ACTIVITE SPORTIVE POUR LA SAISON 2021/2022



Le présent formulaire définit les conditions auxquelles l'adhérent reprend une activité au sein de l'association GYMNASTE CLUB MANDELIEU-LA NAPOULE dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID-19 pour la saison 2021/2022.

- Mise en place d'une zone d'accueil avec gel hydro-alcoolique
- Mise en place d'un sens de circulation
- En conformité avec les directives gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre, les enfants de 12 ans et plus, ainsi que les adultes, devront être muni d'un pass sanitaire valide à partir du 1^{er} octobre 2021.
Les parents ne pourront pas pénétrer dans le gymnase et devront déposer leur enfants à l'entrée de celui-ci.
- Signature du formulaire pour la reprise d'activité (pour les mineurs et les majeurs)
- Port du masque obligatoire pour l'ensemble des encadrants (pendant les cours), bénévoles et chargés d'accueil ainsi que pour les gymnastes de plus de 11 ans lors de l'entrée au gymnase
- Lavage des mains avant le début du cours et après la fin du cours
- Le nettoyage des mains (gel hydro-alcoolique) sera renouvelé si nécessaire durant le cours auprès des entraîneurs
- Venir avec son matériel et l'étiqueter au nom et prénom du pratiquant : serviette, gourde ou bouteille d'eau, etc...
Prévoir une gourde ou bouteille d'eau remplie pour éviter les déplacements au sein du gymnase
- Il est préférable de revêtir sa tenue de sport avant de venir au gymnase

Les parents s'engagent :

- À ce que leur enfant respecte les mesures obligatoires de protection
- À ce que leur enfant ne présente pas, au moment de la reprise, de symptômes du Covid-19 et qu'il n'a pas été en contact avec une personne touchée par le Covid-19
- Ne pas amener leur enfant aux entraînements s'il présente au moins un symptôme du Covid-19
- A prévenir l'association si son enfant présente un des symptômes du Covid-19
- À venir chercher son enfant à l'entraînement sur demande des entraîneurs si ce dernier présente un des symptômes du Covid-19
- À reconnaître que malgré la mise en œuvre de conditions particulières, le GCMN ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou contamination par le Covid-19.

Je soussigné

représentant légal de l'enfant

avoir pris connaissance des mesures prises et avoir accepté les conditions fixées par l'association pour la reprise d'activité dans le cadre de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Fait à Le
Signature